Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 260

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 260 14 février 1974
Onzième année
Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard
Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 30 francs
Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A.
Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

260 Domaine public

L'in-dix pour cent

Qui s'y retrouve dans la politique du Conseil fédéral ?

On avait souhaité que la nouvelle équipe, toutes affaires cessantes, examine les mesures qu'impose la crise de l'énergie. Quand on dit « des mesures », il ne s'agit pas de cette théâtrale mise en scène des dimanches « sans », ces jeûnes fédéraux de la motorisation, ces ramadans, merci messieurs les Arabes, de kilomètres bagnoles. Les mesures sont celles, profondes, rendues nécessaires par la fin d'une économie reposant sur l'énergie à bon marché : la fuite en avant dans l'inflation n'est plus possible.

Les « nouveaux » semblent d'abord soucieux de soigner individuellement leur image de marque. Ils se lèvent tôt, travaillent avec acharnement sur les dossiers en suspens; ils se veulent énergiques, tout en étant sensibles aux préoccupations sociales.

Mais est-ce encore le temps de la pose pour ce premier portrait que brossent les fonctionnaires, les parlementaires fédéraux et les journalistes ? Une main sur un rapport, l'autre sur le cœur.

Premiers portraits ne sont pas neuve politique. Car l'incohérence du groupe est sensible.

On remet en cause les décisions antérieures. Treizième mois, AVS. Bravo, dirons-nous.

On fait des promesses à la paysannerie. Une catégorie sociale ne peut pas, en effet, être pénalisée. On rassure les militaires. Désormais les nouvelles têtes galonnées que compte le Conseil fédéral pourront mieux prendre en considération leurs besoins.

Et pendant ce temps, M. Léo Schürmann prépare une offensive anti-salaires. Car, soyons clairs, que signifie cet accord soumis aux associations : ne pas dépasser 10 % d'augmentation des salaires ? Il n'a de sens que si la hausse du coût de la vie excède 10 %. Autrement dit, il signifie: en cas d'inflation galopante (nous y sommes), la compensation du renchérissement ne sera pas intégrale.

Désormais, on s'en prend donc, dans l'éventualité d'une crise (mais ce n'est même plus une éventualité) au pouvoir d'achat des salariés. Parallèlement, on réédite le coup du deuxième indice truqué (sans le chauffage).

L'incohérence fédérale débouche inévitablement sur l'injustice sociale.

La réalité économique, c'est que la drogue de l'inflation ne peut plus être euphorisante. L'inflation a supporté jusqu'à la limite le report sur les prix des coûts sociaux et de l'autofinancement; elle n'absorbera pas de surcroît la hausse des matières de base.

L'alternative est donc un réexamen de tous les profits et de tous les gaspillages. Elimination de la spéculation, contrôle des prix, crédit sélectif en fonction de l'utilité sociale des investissements.

Le refus de préparer cette nouvelle politique conduit à l'incohérence; c'est-à-dire à une détérioration de la situation telle qu'on jouera bien sûr, après coup, le grand show du salut public, soit l'attaque directe contre le pouvoir d'achat.

Alors, il faut dès maintenant poser la question : qui veut quoi ?

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3: C'est cela aussi, l'administration de la justice: L'expulsion, une épée de Damoclès sur la tête des résidants étrangers en Suisse — Les juges allemands mettent les points sur les « I »; pp. 4/5/6: Participation: Les syndicats renoncent à l'avantage du terrain (Suisse: à travers les conventions collectives; Etats-Unis: syndicats et employeurs face à face; Yougoslavie: l'autogestion ouvrière; CEE: des projets venus d'Allemagne et des Pays-Bas); p. 7: La semaine dans les kiosques alémaniques — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 8: Genève: L'errance des « drogués ».